

ORDONNANCES MACRON, QUE CHANGENT-ELLES VRAIMENT DANS LE DROIT DU TRAVAIL ?

Publiée le jeudi 21 Décembre 2017 - RH & Management

Participez à la réunion « Ordonnances Macron, que changent-elles vraiment dans le droit du travail ? »

Vendredi 26 janvier 2018 de 8h30 à 12h30 à la CCI Gard

Animée par Maîtres Patrick LANOY et Bruno MALVAUD, Avocats spécialisés en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection social./ Cabinet CAPSTAN Avocats – Nîmes.

Programme :

- La hiérarchie des sources de droit,
- La nouvelle articulation des accords de branche et d'entreprise,
- Accords d'entreprise majoritaires, minoritaires, place du référendum de validation,
- Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical ou de conseil d'entreprise,
- L'instance fusionnée : le conseil économique et social et ses nouveaux modes de fonctionnement,
- Les ruptures du contrat de travail,
- Les contrats et formes de travail,
- La santé au travail,
- Mesures diverses.

Où et quand ?

Vendredi 26 janvier 2018 de 8h30 à 12h30
CCI Gard
12 rue de la République
30900 Nîmes

Contact : Marie-Geneviève BRICE
04 66 879 881

Inscription gratuite et obligatoire.

